

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 910**

Intitulé

BT : Brevet de technicien Encadrement de chantier génie civil

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce diplôme permet au technicien de travailler à : la préparation des chantiers (prévision d'approvisionnement en matériels et matériaux, détermination des techniques à utiliser) ; l'établissement de documents et de plans ; l'élaboration du calendrier des travaux. Ce technicien peut travailler dans les entreprises de travaux publics ou de bâtiment. Ce brevet risque à terme de disparaître au profit du bac pro.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1202 : Direction de chantier du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat d'apprentissage	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Après un parcours de formation continue	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par candidature individuelle	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par expérience dispositif VAE	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 mai 1986 abrogé à l'issue de l'année scolaire 2008-2009 Arrêté du 29 mai 1986 fixant le règlement d'examen du brevet de technicien spécialité Encadrement de chantier-génie civil (bâtiment et travaux publics) est abrogé à l'issue de la session de rattrapage 2010.

Arrêté du 20 mars 2007 portant cessation de la préparation et de la délivrance du brevet de technicien dans la spécialité Encadrement de chantier- génie civil (bâtiment et travaux publics)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :